

## Série D

### Instruction publique, sciences et arts avant 1790

La série, d'importance matérielle assez modeste, contient presque uniquement des documents provenant du collège de Carcassonne. Ces archives intéressent l'histoire de cet établissement, depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution.

Deux registres seulement concernent d'autres établissements d'enseignement : l'un le collège de Narbonne, l'autre le collège de Castelnaudary.

#### Composition de la série

##### *Collège de Carcassonne (D 1 - 62 ; 1,85 ml.)*

L'impression de certains ouvrages pédagogiques à Carcassonne, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, laisse entendre qu'un enseignement "secondaire" était dispensé en ville dès cette époque. C'est seulement dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, toutefois, que les consuls manifestèrent le désir de fonder un collège et d'en confier le soin aux jésuites. Au terme de négociations très laborieuses, et grâce à la résolution de Mgr Vitalis de Lestang, les religieux passèrent contrat avec la municipalité en 1623. Après avoir longtemps trouvé asile dans un certain nombre de demeures privées ou conventuelles fort exigües, ils firent construire entre 1640 et 1667 une chapelle et de spacieux bâtiments<sup>1</sup>. Vers 1680, l'établissement était pourvu de l'ensemble des chaires de grammaire, d'humanités, de rhétorique et de philosophie que demandait le *Ratio studiorum*.

En dépit d'une situation financière des plus précaires, que n'atténuait guère la possession de trois ou quatre métairies, le collège de Carcassonne paraît s'être acquitté fort honorablement de ses tâches éducatives et avoir fortement marqué de son empreinte la vie spirituelle de la région par ses congrégations, par le zèle de ses prédicateurs et par celui de ses missionnaires<sup>2</sup>. Aussi bien les jésuites furent-ils chargés, à partir de 1730, de diriger le grand séminaire diocésain, dont les cours de philosophie et de théologie<sup>3</sup> qu'ils professaient dans leur maison constituaient tout naturellement l'embryon<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Ceux-ci s'élevaient à l'angle de la rue des Etudes et de l'actuelle rue Aimé-Ramond. La chapelle, qui offre certains des caractères du style "jésuite", est encore assez bien conservée. Les jésuites de Carcassonne appartenaient à la province de Toulouse, l'une des cinq divisions de l'assistance de France. Leur société ne posséda pas d'autre domicile dans notre département, à l'exception d'une très éphémère maison de mission, à Alet, au XVII<sup>e</sup> siècle. Parmi ses proches collèges, on pouvait citer ceux de Pamiers, de Béziers et, surtout, de Montpellier.

<sup>2</sup> Ses maîtres assurèrent également jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> s. la formation des dames de la Miséricorde.

<sup>3</sup> Ils donnaient un enseignement de la théologie depuis 1723.

<sup>4</sup> A la différence de Narbonne et d'Alet, les projets qui avaient été conçus dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle pour ériger un séminaire à Carcassonne n'avaient point abouti. En 1704, Mgr. de Grignan avait décidé de faire appel aux jésuites -alors que les maisons de Narbonne et d'Alet étaient

Lorsque la compagnie de Jésus eut été expulsée de France, en 1763<sup>5</sup>, l'institution, placée désormais sous la tutelle d'un bureau d'administration présidé par l'évêque, passa aux mains des doctrinaires, qui réussirent à maintenir sa bonne tenue sans arriver pour autant à consolider son temporel et obtinrent l'autorisation d'accueillir des internes. Le séminaire leur avait été également confié.

- Fondation et historique du collège (D 1 à 3) : négociations préalables à la fondation (fin XVIIe siècle), historique, substitution des doctrinaires aux jésuites.
- Délibérations du bureau d'administration du collège (D4 à 5), 1763-1792.
- Corps professoral et personnel (D 6 à 10), 1614-1789<sup>6</sup>.
- Contenu des enseignements (D 11 à 12), 1624-1785<sup>7</sup>.
- Comptabilité (D 13 à 19) : six livres de comptes, 1623-1641 et 1687-1790.
- Titres de propriétés, gestion des domaines (D 20 à 37), 1357-1793 : à signaler, en particulier, un "cartulaire" du collège, 1602-1681 et 1728-1758.
- Travaux de construction et d'entretien effectués au collège et dans certaines de ses possessions (D 38 à 39), 1620-1789.
- Relations du collège avec diverses institutions (consulat de Carcassonne, chapitre cathédral de Carcassonne, etc.) et familles (D 40 à 58), 1385-1790.
- Exercice du culte (D 59 à 62), 1663-1761 : chapelle, séminaire de Carcassonne, fondation de missions par les jésuites.

### ***Collège de Castelnaudary (D 63 ; 0,06 ml.)***

Il fut fondé en 1572 par Alexandre de Bardis, évêque de Saint-Papoul, de concert avec la ville, et remis en 1663 aux soins des doctrinaires, qui en conservèrent la direction jusqu'à la Révolution<sup>8</sup>.

- Livre des dépenses et recettes (D 63), 1754-1763.

### ***Collège de Narbonne (D 64 ; 0,07 ml.)***

---

tenues par les prêtres de la Mission- mais son initiative était restée sans lendemain : le prélat avait dû se borner à faire ouvrir un cours de théologie en ville, dont il avait chargé les dominicains. C'est Mgr. de Rochebonne qui mit l'institution sur pied (1727-1729). Son successeur, Mgr. de Bezons (1731-1778), qui entretenait quelque méfiance envers les disciples de saint Ignace, chercha toutefois à restreindre leur influence prépondérante dans la formation du clergé local.

<sup>5</sup> On sait que la compagnie fut supprimée par le pape en 1773 et qu'elle renaquit seulement en 1814.

<sup>6</sup> Il n'existe malheureusement pas de registre du personnel, mais uniquement quelques nomenclatures isolées du corps professoral et une partie des registres des vœux prononcés par les jésuites (1623-1752).

<sup>7</sup> Les renseignements fournis par ces dossiers sont très fragmentaires.

<sup>8</sup> Lakanal y enseigna à la fin de l'Ancien Régime.

L'établissement fut fondé vers 1530 en exécution du testament laissé par un riche bourgeois de la ville, Mathieu Peyronne, et il prit une assez grande extension à partir de 1566, sous la tutelle conjointe des consuls et du chapitre Saint-Just. A la fin du XVIe siècle, le cardinal de Joyeuse songea à en confier le gouvernement aux jésuites, mais ses desseins se heurtèrent à l'hostilité de ses ouailles et ce sont les doctrinaires qui y furent appelés, en 1619, par Louis de Vervins.

Le collège possédait des cours de philosophie et de théologie. Ses bâtiments, aujourd'hui détruits, étaient situés dans l'île Saint-Côme (partie sud-est de la Cité). L'église Saint-Cosme et Damien devint la chapelle de l'établissement, avant d'être transformée en salle de spectacle (le cinéma Caméo fut au XX<sup>e</sup> siècle son dernier avatar).

- Livre de comptes (D 64), 1767-1791.

***Autres collèges (D 65 ; 0,02 ml.)***

En outre, sont conservés dans cette série quelques documents épars sur les collèges des jésuites de Béziers, Nîmes et Montpellier provenant de fonds non identifiés, vraisemblablement adressés pour information à la Compagnie de Jésus à Carcassonne. Ces documents couvrent la période 1651-1679.

**Métrage linéaire : 2 m.**

## **Annexe**

### **L'enseignement dans l'Aude sous l'Ancien Régime**

Avant la Révolution, les quatre villes majeures du futur département de l'Aude, Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary et Limoux possédaient chacune un collège secondaire de plein exercice<sup>9</sup>. Comme dans la plus grande partie de la France, l'origine de ces maisons remontait à l'époque de la Renaissance et leur direction, que les municipalités ou le clergé avaient tout d'abord confiée à quelques maîtres séculiers, clercs ou laïques, était passée au XVII<sup>e</sup> siècle, dans le sillage de la Contre-Réforme et sous l'impulsion de l'épiscopat, aux deux grandes congrégations qui se vouaient (avec l'Oratoire) à l'éducation des jeunes gens dans notre pays, celle des jésuites et celle des doctrinaires. La large place que s'était taillée la seconde dans le bas Languedoc, comme dans une portion considérable de la France méridionale, s'expliquait au demeurant d'une manière assez aisée par ses origines géographiques, puisqu'elle avait été fondée à Avignon, en 1592, par César de Bus.

Malgré la qualité de tels de leurs maîtres, des institutions aussi proches les unes des autres étaient condamnées à un essor relativement modeste et la faiblesse de leurs effectifs avait amené plusieurs fois la royauté à envisager leur suppression ou leur regroupement tandis que la spiritualité originale ou la pédagogie moderne de certains grands collèges de la région (oratoriens de Pézenas, bénédictins de Sorèze, etc.) n'avaient cessé d'ôter à leur recrutement un contingent assez élevé de bons sujets. L'ensemble de ces fondations disparut avec la Révolution, mais une partie de leurs anciens professeurs, après avoir tenu quelque temps des pensions privées, réussit à s'agréger au personnel des écoles centrales, puis à celui de l'Université napoléonienne.

Avant d'être admis au grand séminaire, les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce venaient normalement recevoir leur formation classique au sein des collèges : les évêques du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle -il en fut notamment ainsi à Narbonne- avaient cependant créé, sous le nom de petits séminaires, des établissements qui assuraient l'entretien des lévites dont les parents ne pouvaient acquitter les frais de pension<sup>10</sup>. De leur côté, il est très vraisemblable que plusieurs maisons monastiques de nos pays s'employaient à élever, parfois dès leur plus jeune âge, certains des enfants qui aspiraient à entrer

---

<sup>9</sup> Ce titre désignait les institutions qui possédaient un enseignement de la philosophie, par opposition aux simples collèges d'humanités. Dans la mouvance des collèges, en particulier à Carcassonne, il existait en outre des cours préparatoires, appelés régence latines ou pédagogies, qui se chargeaient de dégrossir les enfants avant leur entrée dans l'établissement, et le cas échéant, de leur donner un enseignement correspondant à celui que dispensait le collège dans ses classes de grammaire : ainsi les effectifs de ces dernières pouvaient-ils être partiellement allégés. Les pédagogues faisaient aussi répéter les grands élèves des collèges.

<sup>10</sup> Les pensions dues aux collèges, ou lorsque ceux-ci n'admettaient que des externes, aux particuliers qui hébergeaient des élèves. Sur les petits et les grands séminaires de notre région, voir le chapitre consacré à la série G.

dans leur communauté : on possède toutefois fort peu de renseignements sur l'œuvre qui fut accomplie par les réguliers "audois" dans ce domaine et nous sommes du reste enclins à penser qu'elle demeura assez limitée, même à l'intérieur des familles les plus zélées pour l'éducation, comme les bénédictins de Saint-Maur<sup>11</sup>.

L'instruction des jeunes filles, l'enseignement que nous appellerions aujourd'hui "primaire" ou que l'on nommait récemment encore "primaire supérieur" étaient assurés, selon le cas, par les curés et par les chapitres, par les nombreux régents qu'entretenaient les communautés villageoises sous la tutelle du clergé, et, dans la plupart des localités importantes, en particulier à Carcassonne, à Narbonne, ainsi que dans quelques agglomérations du diocèse d'Alet, par des congrégations spécialisées, masculines et féminines : frères des écoles chrétiennes, ursulines, régentes d'Alet, etc. L'effort assez remarquable dont bénéficia notre région sous ces trois sortes d'auspices explique le degré relativement élevé d'instruction que montraient beaucoup de ses habitants, surtout dans les villes, à l'aube de la période contemporaine<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> En matière d'activité scolaire, les fonds des communautés religieuses conservés dans notre service (série H) ne semblent guère receler (et sans doute en petit nombre) que des notations sur la formation "supérieure" de leurs futurs adeptes : ainsi des cours de philosophie professés par les bénédictins de Saint-Maur à l'abbaye de Lagrasse.

<sup>12</sup> Il convient de rappeler au terme de cette notice que les pays de l'Aude n'ont jamais possédé d'université. Un enseignement supérieur (arts, droit, théologie) semble cependant avoir été dispensé au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle par l'éphémère *studium* de Narbonne (voir, sur ce point, J. Caille, "Le *studium* de Narbonne", dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 5, 1969, p. 245-257). Par ailleurs, on pouvait assimiler sous l'Ancien Régime à des études d'un niveau "universitaire" non seulement, bien entendu, les cours de théologie, mais ceux de philosophie que donnait le collège de Carcassonne ou que professaient par intervalles certains couvents mendiants de la région (augustins, cordeliers, dominicains).